

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

Accusé de réception en préfecture
069-216902023-20250709-DCM-20250709-16-DE
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **32**

Séance du 9 juillet 2025

Liste des délibérations publiée le 11 juillet 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

16

**Mise à jour du tableau
des effectifs**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, FUSARI, JACOLIN (pouvoir à Mme MOUSSA pour le rapport n°1), ASTRE, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, KOWALSKI, MAMASSIAN,

Membres excusés : Mmes et MM. BOIRON (pouvoir à Mme BAZAILLE), BARRIER (pouvoir à M. CAUCHE), PONS (pouvoir à M. NOVENT), FUGIER (pouvoir à Mme GUERINOT), SCHMIDT, de PARDIEU.

Membre absent : M. GILLET.

Madame ASTRE, Conseillère municipale déléguée ressources humaines et affaires générales, explique que le conseil municipal est appelé à modifier le tableau des effectifs pour permettre à la collectivité de mener à bien ses recrutements, de modifier des temps de travail, de nommer ses agents dans le cadre de réussite d'examen, de concours, d'avancements de grade ou de reclassement ou modification du temps de travail.

Création de poste dans le cadre d'une modification du temps de travail

- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 21H (60 %)

La mise à jour du tableau des emplois et du tableau des effectifs, pour l'ajustement des emplois budgétaires aux emplois pourvus, est réalisée une fois par an, lors du vote du budget.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER les modifications apportées au tableau des effectifs.

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs.

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits aux articles 64111/64131 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le 11 juillet 2025